

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Arbitres, Arbitres Assistants

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller : 0,80 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 24 € (de 0 à 30 km)
- . Indemnité maximum : 80,00 € (de 31 à 100 km)

Frais d'arbitrage

Pour les arbitres domiciliés en dehors du département, distance calculée à l'entrée dans le département.
Pour les échanges d'arbitres avec les Districts de Saône et Loire et du Jura, utiliser les barèmes des Districts recevant avec limitation à 100 km.

Féminines Seniors : les frais d'arbitrage en 2^{ème} phase au 1^{er} niveau seront à la charge des clubs.

Indemnité de match

Championnats :	Seniors D1 et D2 -----	30 €
	Seniors D3 – D4 – D5 -----	25 €
	Seniors féminines -----	25 €
	Seniors Assistants D1-----	25 €
	Jeunes U18 -----	25 €
	Jeunes U15 -----	22 €
Coupes du district :	Arbitres centraux -----	25 €
	Arbitres assistants -----	25 €

- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 52 € la journée
- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 30 € la ½ journée

Observateurs, délégués

- . Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller : 0,80 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)
- . Indemnité minimum : 24 € (basée sur 30 km)
- . Indemnité maximum : 80 € (basée sur 100 km)
- . Indemnité pour 2^{ème} match sur le même site : 24 €